



Avis révisé d'audience publique

Le 23 janvier 2026

Réf. : 2025-H-12

Révision 2

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de permis de NexGen Energy Ltd. visant la préparation de l'emplacement et la construction de son projet de mine et d'usine de concentration d'uranium Rook I

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour examiner la demande de permis présentée par NexGen Energy Ltd. visant la préparation de l'emplacement et la construction de son [projet de mine et d'usine de concentration d'uranium Rook I](#). NexGen propose de construire et d'exploiter une nouvelle mine et usine de concentration d'uranium dans le bassin sud-ouest d'Athabasca, situé dans le nord de la Saskatchewan et à environ 155 km au nord du village de La Loche, 80 km au sud de l'ancienne mine de Cluff Lake, et 640 km au nord-ouest de Saskatoon. Le projet proposé se trouverait sur le territoire du Traité 8 et de la Nation métisse de la Saskatchewan-Région 2 du Nord. La demande de permis vise la préparation de l'emplacement et la construction de l'ensemble des structures, systèmes et composants nécessaires à l'exploitation future du site. **Le présent avis révisé a pour but d'annoncer le lieu et les dates de la partie 2 de l'audience et de préciser que l'objet et la portée de l'audience comprennent les obligations de la Commission en tant que mandataire de la Couronne.**

L'audience se déroulera du 9 au 12 février 2026, au Delta Hotels Saskatoon Downtown et de façon virtuelle sur Zoom.

Objectif et portée de l'audience

Conformément à l'article 24 de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#), un permis délivré par la Commission est nécessaire pour la préparation de l'emplacement proposé et la construction du projet. Le projet proposé est assujetti à une [évaluation environnementale](#) (EE) en vertu de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#) (LCEE 2012). Bien que la [Loi sur l'évaluation d'impact](#) soit entrée en vigueur en août 2019 et remplace la LCEE 2012, elle comprend des dispositions permettant aux projets en cours assortis d'EE entamées en vertu de la LCEE 2012 de se poursuivre dans le cadre des processus d'EE existants. Comme condition préalable à la décision d'autorisation, la Commission doit aussi rendre une décision relative à l'EE pour déterminer si le projet proposé est susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement.

En tant que mandataire de la Couronne, les responsabilités de la Commission comprennent l’obligation de consulter et, s’il y a lieu, d’accommorder les Nations et communautés autochtones lorsque la Couronne envisage de prendre des mesures susceptibles de porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis. Pour aider la Commission à s’acquitter de ses obligations de consulter et, le cas échéant, d’accommorder, la Commission peut s’appuyer sur les éléments suivants :

- les consultations menées par le personnel de la CCSN, ainsi que les possibilités offertes aux Nations et communautés autochtones de présenter des mémoires directement à la Commission et de participer au processus d’audience, en tant qu’éléments clés du processus de consultation
- les efforts de mobilisation déployés par NexGen, notamment en ce qui concerne l’évitement, l’atténuation ou d’autres mesures adoptées ou proposées par NexGen à des fins d’accommodement potentiel (voir le [REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones](#))

Cela ne signifie pas que la consultation menée par le personnel de la CCSN prend fin ou est remplacée par les efforts de mobilisation de NexGen. Au contraire, la consultation menée par le personnel de la CCSN et les efforts de mobilisation de NexGen se poursuivent simultanément.

Détails de l’audience

Date (Partie 2) :	Du 9 au 12 février 2026
Lieu :	Salle Michelangelo, Delta Hotels Saskatoon Downtown, 405 20th St E, Saskatoon (Saskatchewan), et virtuellement sur Zoom
Heure :	Telle qu’indiquée dans l’ordre du jour, qui sera publié avant la date de l’audience

L’audience publique sera diffusée en direct et disponible sur le site Web de la CCSN à l’adresse cnsc-ccsn.gc.ca.

Durant la Partie 1 de l’audience, qui a eu lieu le 19 novembre 2025, la Commission a tenu compte des mémoires et des exposés, liés à la demande de NexGen, présentés par NexGen et le personnel de la CCSN. Lors de la Partie 2 de l’audience, la Commission prendra en considération les mémoires et exposés des Nations et communautés autochtones, des membres du public et d’autres parties intéressées.

La [demande de permis de NexGen](#) est disponible (en anglais) sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe de la Commission. Le mémoire de NexGen ainsi que les recommandations et les interventions du personnel de la CCSN qui seront examinés à l’audience sont disponibles sur le [site Web de la CCSN](#), ou sur demande auprès du Greffe.

Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN a offert jusqu'à **250 000 \$** dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et de NexGen présentés à la Commission, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au dossier à l'étude. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli était le 9 mai 2025. Un Comité d'examen de l'aide financière, indépendant de la CCSN, a étudié les demandes d'aide financière reçues et fait des recommandations sur l'attribution des fonds. Sur la base de ces recommandations, la CCSN a [approuvé](#) un montant maximal de 464 979,93 \$ réparti entre 8 demandeurs.

Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (des Règles), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission ont été invitées à commenter la demande de NexGen. Les demandes d'intervention devaient être déposées auprès du Greffe de la Commission au plus tard le **9 janvier 2026**.

Les intervenants qui souhaitaient donner une présentation orale à l'aide de PowerPoint devaient soumettre leurs diapositives au Greffe de la Commission au plus tard le **19 janvier 2026**. Sous réserve de la confidentialité, tous les mémoires peuvent être téléchargés du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des Règles, toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Les mémoires doivent être déposés en suivant l'orientation présentée dans la [Directive sur la présentation de preuves documentaires à inclure au dossier](#).

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements pouvant être confidentiels doivent suivre l'orientation fournie dans la [Directive sur les demandes de confidentialité](#).

Pour plus de renseignements sur le Programme de financement des participants, communiquez avec :

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN

Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284

Courriel : pfp@cnsc-ccsn.gc.ca

Web : [Programme de financement des participants](#)

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation visée, ou pour demander des documents, communiquez avec :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater CP 1046 succ B

Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-542-8587

Téléc. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le demandeur, veuillez communiquer avec :

NexGen Energy Ltd.

3150-1021 West Hastings St

Vancouver BC V6E 0C3

Tél. : 604-428-4112

Téléc. : 604-259-0321

Web : [NexGen Energy Ltd.](#) (en anglais seulement)